

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **74 (1948)**

Heft 7

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XIV. Conclusions

Du point de vue du *pouvoir stabilisateur*, j'ai montré que le réglage accéléro-tachymétrique correspondait à une *courbe de comportement* à fréquence variable (des oscillations de réglage) de *meilleure forme* que celle du réglage tachymétrique avec asservissement temporaire (voir fig. 7). On peut toujours, pour une période déterminée des oscillations de réglage, opérer la mise au point de manière à assurer aux deux systèmes le même pouvoir stabilisateur; mais il ne faut pas oublier que la valeur de cette période varie, selon le régime de marche du groupe. Or, vis-à-vis d'oscillations de réglage de période ou plus petite ou plus grande que celle pour laquelle la mise au point a doté les deux systèmes du même pouvoir stabilisateur, le comportement du réglage tachymétrique avec asservissement temporaire évolue moins favorablement que c'est le cas pour le réglage accéléro-tachymétrique.

Du point de vue de la *rapidité de réponse*, le réglage accéléro-tachymétrique se révèle *supérieur* au réglage tachymétrique avec asservissement temporaire assurant, pour les mêmes caractéristiques de réglage, le même effet stabilisateur. Cette proposition reste vraie que la comparaison soit effectuée en considérant :

- une modification de la charge consommée, en l'absence de tout phénomène de coup de bélier;
- une modification de la charge consommée, en présence d'un coup de bélier;
- l'intervention d'un ordre de réglage.

Ceci provient de l'action de l'asservissement temporaire qui exerce une influence retardatrice sur la manœuvre de correction et qui conduit notamment à l'obligation de donner au régulateur tachymétrique avec asservissement temporaire, une promptitude effective moindre que celle du régulateur accéléro-tachymétrique, lorsque les deux systèmes doivent assurer le même effet stabilisateur.

Ces résultats ne sont pas nouveaux et l'expérience en a, me semble-t-il, bien témoigné. Probablement manquaient-ils, pour certains, de bases théoriques assez sûres qu'ils trouveront peut-être dans cet exposé.

Ces avantages que le réglage accéléro-tachymétrique présente, par rapport au réglage tachymétrique avec asservissement temporaire, sont d'autant plus marqués que ce dernier accuse un statisme momentané plus petit (condition (13) moins complètement satisfaite). Il est certain qu'en augmentant le statisme momentané d'un régulateur tachymétrique avec asservissement temporaire, au delà des valeurs que j'ai cru devoir admettre pour les exemples numériques traités, on rapproche ses qualités de celles du régulateur accéléro-tachymétrique, sans cependant *jamais les atteindre*. Je doute néanmoins que l'on puisse pousser bien plus loin le statisme momentané, sans souffrir d'inconvénients à d'autres occasions, spécialement en cas de perturbations plus importantes. C'est pourquoi je pense avoir respecté, notamment dans le choix des données des exemples numériques, mon désir d'éviter toute présentation tendancieuse aux yeux de mes lecteurs.

La qualité d'un régulateur dépend, non seulement du principe selon lequel il est établi, mais aussi de l'exécution de ses organes et il ne faut pas juger un système sur la base de telle réalisation dont le comportement s'éloignerait trop des prévisions théoriques.

Parmi les meilleurs constructeurs, l'on trouve des partisans de l'un et de l'autre des types de régulateurs envisagés, soit du fait de conviction personnelle ou simplement d'habi-

tude prise; mais tous, animés du même souci de progrès, s'appliquent à concevoir et à exécuter des appareils qui réalisent au plus près leurs conditions de fonctionnement optimum. Toutefois de telles considérations n'entrent pas dans le cadre de cette note et il revient aux utilisateurs de juger du degré de perfection auquel peut prétendre un accéléromètre et un asservissement temporaire.

Bien que j'aie à cet égard une préférence motivée par une longue expérience, je crois en avoir fait ici abstraction. J'ai admis que les dispositifs étudiés étaient de réalisation parfaite et j'ai cherché, à l'aide de développements purement mathématiques, exempts de toute autre influence, à établir le bilan des qualités que peuvent présenter les deux types de régulateurs, au sujet desquels on a déjà longuement controversé. Je souhaite ainsi avoir apporté quelque lumière sur les propriétés intrinsèques des deux systèmes en présence.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(SECTION S. I. A.)

Rapport du président sur l'activité de la Société et de son comité durant l'exercice du 26 mars 1947 au 19 mars 1948

Notre société, au cours de l'année écoulée, a dû porter son effort dans deux domaines: l'activité interne et l'organisation des conférences et séances de discussion. Des dix séances et conférences, cinq seulement furent organisées par la S. V. I. A., les autres l'étant par l'E. P. U. L. ou des organisations qui nous ont aimablement invités à nous y associer. Nous les en remercions très vivement.

Le bilan des conférences strictement organisées par la S. V. I. A. est donc déficitaire quant au nombre. La raison en est que notre société, devenue organisation professionnelle, a vu ses tâches s'accroître beaucoup dans ce nouveau domaine. Il a donc fallu restreindre l'activité extérieure au profit de l'activité interne. On peut dire que dorénavant c'est cette dernière qui l'emportera, ce qui est normal. On pourrait regretter la situation d'antan où, parallèlement avec l'A³E²P. L., nous avions pour préoccupation principale de nous réunir en séance, périodiquement, et de nous entretenir de quelque sujet « autour d'une tasse de thé ». Mais les circonstances veulent que notre orientation soit plus nettement définie, que notre tâche soit de nous préoccuper en première ligne des questions professionnelles (techniques et artistiques), économiques et sociales. Seule organisation professionnelle paritaire, notre société est dans une situation particulière, en ce sens qu'elle ne peut se contenter d'étudier ces problèmes d'une façon unilatérale, mais qu'elle doit les considérer de deux points de vue au moins et trouver la solution qui donne satisfaction à chacun.

Ce changement d'orientation, déjà sensible maintenant, mais qui ira en s'accroissant, sépare donc nettement notre activité de celle de l'A³E²P. L. Loin de nuire à nos deux sociétés, ce fait les différenciera aux yeux de chacun. Elles poursuivront leur activité propre sans l'équivoque qui existe encore aujourd'hui au sujet de leurs buts qui, jusqu'ici, étaient censés être les mêmes.

Par l'adoption de ses nouveaux statuts et de ceux de son Conseil paritaire, la S. V. I. A. a procédé cette année à ce qu'on pourrait appeler une réforme de structure.

Il va sans dire que notre collaboration avec l'A³ ne s'éteindra pas et qu'elle subsistera dans tous les domaines où elle peut être utile et fructueuse pour nos deux sociétés.

L'effectif de notre société était de 339 membres le 25 mars 1947. Il est aujourd'hui de 351, en augmentation de 12. En cours d'exercice, nous avons eu à déplorer 6 décès. Nous avons enregistré 5 démissions et 26 admissions.

Nos membres décédés au cours de l'année sont : MM. Charles Belmont, ingénieur civil, Paris; Léon de Rham, ingénieur civil, Lausanne; Edouard Elskes, ingénieur civil, Lausanne; Jean Racine, ingénieur civil, Lausanne; Paul Schenk, ingénieur civil, Lausanne; Charles Chevalley, architecte, Lausanne.

Notre société a entretenu des relations très cordiales et étroites avec l'École polytechnique de l'Université de Lausanne et son directeur, M. A. Stucky, avec l'A³ E² P. L. qui collabore très souvent avec nous, avec la G. E. P., section de Lausanne, nos sections sœurs de la S. I. A. en Suisse romande, le Comité central de la S. I. A., la Société académique vaudoise. Enfin, au sein de notre société, nous ne pouvons que nous féliciter de l'activité du groupe des architectes et du groupe d'étude des ingénieurs.

Les membres de notre société ont été conviés aux conférences et courses d'études suivantes :

Conférences

Organisées par la S. V. I. A. :

- 8 mai 1947 : MM. Gilliéron, secrétaire de la F. V. E., et Gagnébin, secrétaire de la F. O. B. B. : « Le problème des salaires dans les travaux publics et le bâtiment ». Ces exposés furent suivis d'une discussion entre nos membres et firent l'objet d'un rapport au Comité central.
- 23 mai 1947 : M. Björn Bardel (Suède) : « Plan directeur et d'extension de Stockholm ».
- 28 octobre 1947 : M. Choisy, ingénieur (Genève) : « Le gaz et l'électricité, deux sources d'énergie nécessaires à la Suisse ». Cet exposé fut suivi d'une discussion.
- 29 janvier 1948 : M. d'Okolski, architecte : « Le droit d'auteur ». M. Dufflon, ingénieur : « Les brevets d'invention ». Ces exposés furent suivis d'une discussion.
- 23 février 1948 : MM. d'Okolski, architecte, et Matti, ingénieur, délégués de la S. I. A. au XVII^e Congrès de l'association générale des ingénieurs de Roumanie : « Quelques aperçus du congrès, de la vie en Roumanie et en Hongrie ».

Organisées par l'E. P. U. L. :

- 16 janvier 1948 : M. Davis, ingénieur (Angleterre) : « Formation des ingénieurs en Grande-Bretagne ».
- 5 février 1948 : M. Chirol, architecte (France) : « Les monuments historiques de Bretagne avant et après la guerre ».
- 11 mars 1948 : M. Torroja, ingénieur (Espagne) : « Les dernières réalisations en béton armé (voiles) et en constructions mixtes (béton armé et acier) ».

Organisée par le groupe professionnel des Ponts et Charpentiers S. I. A. :

- 12 avril 1947 : MM. Oguey et Meyste, ingénieurs : « Les nouvelles installations hydro-électriques de Lavey », avec visite organisée par l'A³ E² P. L.

Organisées par la Légation de Grande-Bretagne à Berne :

- 22 avril 1947 : Sir Patrick Abercrombie, architecte (Grande-Bretagne) : « Town and Country Planning ».

Excursions

Organisée par la section S. I. A. de Fribourg :

- 31 mai 1947 : Barrage de Rossens.

Organisée par l'A³ E² P. L. :

- En octobre 1947 : visite de la nouvelle usine de La Dornier (Vallorbe).

Nos membres ont pu également assister aux cours de culture générale donnés à l'E. P. U. L.

Au cours de l'exercice, la S. V. I. A. a tenu quatre *assemblées générales* pour s'occuper d'importants problèmes internes. Les discussions prolongées qui y sont intervenues prouvent que chacun a marqué beaucoup d'intérêt pour les questions qui y furent débattues.

L'assemblée du 13 mai 1947 adopta après de longs débats les statuts du « Conseil paritaire des ingénieurs S. V. I. A. », œuvre de la Commission paritaire provisoire qui y a travaillé pendant plus d'une année. Cette même assemblée décida des cotisations des membres émérites et de ceux qui résident à l'étranger, puis désigna la commission chargée d'établir l'histoire de notre société à l'occasion de son 75^e anniversaire, en 1949.

L'assemblée du 8 juillet 1947 adopta le rapport de la Commission des salaires et décida de le remettre au Conseil paritaire avec mission de poursuivre l'étude de cet objet. La Commission de révision des statuts présenta un rapport préliminaire et fit part de ses intentions. Les propositions de cette commission trouvant un écho favorable, elle poursuivra ses travaux dans le sens proposé.

Le projet de Normes 112 (construction en acier) fait l'objet d'un rapport de la Commission S. V. I. A. Ces normes, contrairement aux intentions du Comité central, ne pourront être adoptées que lorsque leur traduction française sera au point et que diverses questions de principe auront été discutées.

Enfin, lecture est donnée du rapport de comité de la S. V. I. A. au Comité central relatif au conflit entre la S. S. E. et la F. O. B. B. au sujet des salaires.

L'assemblée du 21 octobre 1947 procéda à l'élection des membres du Conseil paritaire, puis entendit un exposé de M. Choisy, ingénieur, membre de la Commission S. I. A. de la protection du titre, sur le projet de chambre technique suisse. D'après la discussion qui suivit, ce projet ne semble pas recueillir l'approbation de la S. V. I. A.

Enfin celle du 9 février 1948 adopta les nouveaux statuts de la S. V. I. A. présentés par la Commission qui avait été instituée à cet effet par l'assemblée du 26 novembre 1946. Cette commission a tenu de nombreuses séances et son projet est admis presque sans modifications. L'assemblée adopta en outre à l'unanimité une résolution motivée écartant l'admission des géomètres à la S. V. I. A. Les nouveaux statuts et la résolution précitées sont actuellement en mains du Comité central.

Le Comité a tenu 22 séances au cours desquelles il a expédié les affaires courantes de la société et s'est occupé plus spécialement des contrats d'architectes, de questions concernant des concours d'architecture, de l'application de la Loi vaudoise sur la police des constructions, du tarif d'honoraires, de la série des prix, de la construction de logements, de la propagande auprès des ingénieurs et architectes non membres de notre société.

Il s'est préoccupé en particulier d'attirer à nous les jeunes ingénieurs et architectes sortant des écoles. Il a tenu des séances communes avec les commissions des salaires, du conseil paritaire, de révision des statuts.

Le Département vaudois de l'agriculture, de l'industrie et du commerce a institué une commission paritaire des améliorations foncières. Notre société, invitée à y envoyer un délégué, a désigné à cet effet M. R. Bolomey, ingénieur.

Enfin, le comité a longuement discuté du Congrès de l'Union internationale des architectes qui tiendra ses assises à Lausanne, du 28 juin au 1^{er} juillet 1948. Plusieurs de nos membres, architectes et ingénieurs, font partie des diverses commissions. Tout doit être mis en œuvre pour la pleine

réussite de ce congrès, le premier du genre, et qui suivra immédiatement l'assemblée constitutive de l'U. I. A. qui se tiendra également à Lausanne.

Le Comité central a réuni le 25 octobre 1947, à Zurich, une conférence des présidents de sections pour discuter du code d'honneur et de la Chambre technique suisse. Seul le premier objet a été abordé, la discussion du second ayant été rendue inopportune par une décision de l'Union suisse des techniciens.

Le 29 janvier 1948 le Comité central a convoqué à une séance d'orientation des délégations des comités des sections S. I. A., qui se sont déjà préoccupées de résoudre les questions sociales concernant nos professions ou qui ont elles-mêmes des difficultés à les résoudre (Genève, Vaud, Zurich, Winterthour, Schaffhouse).

L'intention du Comité central est d'instituer une commission des affaires sociales. Les délégués de la S. V. I. A., approuvant cette initiative, ont émis l'idée que la S. I. A. se préoccupe également des questions économiques et qu'elle soit consultée sur ces problèmes au même titre que les autres associations professionnelles.

* * *

Je tiens à signaler ici le travail considérable de nos différents groupes, commissions et délégations et à les en remercier très vivement. Vous entendrez tout à l'heure un bref rapport de chacun de ces organes.

Le Bureau d'entraide technique a restreint progressivement son activité à partir de juillet 1947 pour la suspendre complètement, mais provisoirement, à fin décembre 1947. Cette institution n'est cependant pas dissoute. Elle pourra donc reprendre son activité si d'ici une année la situation venait à se modifier.

Le groupement vaudois des ingénieurs et architectes propriétaires de bureaux techniques est constitué. La commission S. V. I. A. qui en avait préparé les statuts et qui avait dressé l'avant-projet de contrat collectif pour techniciens et dessinateurs a donc été déchargée de son mandat.

Les délégués de la S. V. I. A. se sont réunis avant chaque assemblée de délégués ou chaque votation écrite pour discuter des objets soumis à leur appréciation. Ils ont représenté la S. V. I. A. à l'assemblée de Davos, le 30 août 1947, dont le *Bulletin technique de la Suisse romande* a publié le procès-verbal.

Voilà, brièvement résumée, l'activité de la S. V. I. A. durant l'exercice écoulé. En terminant je tiens à remercier très chaleureusement mes collègues du Comité qui ont participé très activement aux séances et ont pris leur large part du travail.

Lausanne, le 19 mars 1948.

Le président: H. MATTEI, ingénieur.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité central du 9 janvier et du 6 février 1948.

1. Etat nominatif.

Admissions		Domicile	Section
<i>Stamm, P.</i>	architecte	Bâle	Bâle
<i>Spengler, F.</i>	ing. civil	Bâle	Bâle
<i>Rieser, H.</i>	ing. civil	Berne	Berne

<i>Fiechter, M.</i>	ing. électr.	Berne-Liebefeld	Berne
<i>Furrer, E.</i>	ing. électr.	Muri/Berne	Berne
<i>Wiedemar, H.</i>	ing. méc.	Berne	Berne
<i>Schmidt, O.</i>	ing. électr.	Genève	Genève
<i>Seiler, A., D^r</i>	ing. méc.	Genève	Genève
<i>Camperio, C., D^r</i>	ing. civil	Saint-Sulpice	Vaudoise
<i>Gelpke, M.</i>	ing. méc.	Lucerne	Waldstätte
<i>Schürch, E.</i>	ing. méc.	Kriens	Waldstätte
<i>Knapp, A.</i>	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
<i>Bertrand, J.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Wanner, H.</i>	architecte	Männedorf	Zurich
<i>Bourquin, H.</i>	ing. électr.	Zollikon	Zurich
<i>Zaruski, A.</i>	ing. électr.	Zurich	Zurich
<i>Panozzo, G.</i>	architecte	Bâle	Bâle
<i>Strub, A.</i>	ing. électr.	Bâle	Bâle
<i>Lehnen, J.</i>	ing. électr.	Berne	Berne
<i>Jäger, A.</i>	ing. civil	Triesen/FL	Grisons
<i>Rederer, A.</i>	architecte	Bâle	Bâle
<i>Harms, F.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Jenny, F.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Zuppinger, W.</i>	architecte	Zollikerberg	Zurich
<i>Baumann, A.-W.</i>	ing. méc.	Chicago	Mbre isolé
<i>Huber, M.</i>	ing. civil	Aarau	Argovie
<i>Hänggi, W.</i>	ing. civil	Bâle	Bâle
<i>Ryser, R.</i>	architecte	Berne	Berne
<i>Rohrer, O.</i>	ing. civil	Berne	Berne
<i>Hager, O.</i>	ing. électr.	Berne	Berne
<i>Brasey, P.</i>	ing. civil	Fribourg	Fribourg
<i>Baroni, D.</i>	ing. civil	Genève	Genève
<i>Bühler, A.</i>	ing. électr.	Coire	Grisons
<i>Grob, E.</i>	ing. méc.	Neuchâtel	Neuchâtel
<i>Noverraz, J.</i>	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
<i>Keusch, Ch.</i>	ing. électr.	Yverdon	Vaudoise
<i>Schwartz, J.</i>	ing. méc.	La Rosiaz/Laus.	Vaudoise
<i>Regamey, P., D^r</i>	ing. rural	La Sallaz/Laus.	Vaudoise
<i>Stockmann, F.</i>	ing. civil	Lucerne	Waldstätte
<i>Bitterli, O.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Fehr, M.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Geier, G.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Huber, H.-E.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Labhart, P.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Riklin, A.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Kropf, A.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Spahn, E.</i>	ing. électr.	Bâle	Bâle

Démissions

<i>Keller, E.</i>	geomètre	Bâle	Bâle
<i>Muret, J.-E.</i>	ing. méc.	Lausanne	Vaudoise
<i>Hablützel, E.</i>	ing. méc.	Winterthour	Winterthour

Décès

<i>Flügel, H.</i>	architecte	Bâle	Bâle
<i>Vischer, E.-B., D^r</i>	architecte	Bâle	Bâle
<i>Gruener, H., D^r</i>	ing. civil	Bâle	Bâle
<i>Wipf, J.</i>	architecte	Thoune	Berne
<i>Du Bois, F.</i>	ing. méc.	Genève	Genève
<i>Brodbeck, R.</i>	architecte	Frauenfeld	Thurgovie
<i>Mörliker, W.</i>	architecte	Romanshorn	Thurgovie

2. Compte 1947 et budget 1948.

Compte et budget sont arrêtés et soumis aux vérificateurs. Le comité propose aux délégués d'adopter le compte 1947 et le budget 1948 et de maintenir à 15 fr. la cotisation à la Caisse centrale, en égard au bouclage favorable du compte de l'éditeur.

3. Premier Congrès de l'Union internationale des architectes, du 29 juin au 1^{er} juillet 1948, à Lausanne.

D'entente avec la F. A. S., le comité d'organisation du Congrès garde la composition suivante :

- Professeur *J. Tschumi*, arch., Lausanne, président ;
- E.-F. Burchhardt*, arch., Zurich ;
- F. Decker*, arch., Neuchâtel ;
- Professeur *D^r W. Dunkel*, arch., Zurich ;
- L. Jungo*, arch., Berne ;
- P. Vischer*, Bâle ;
- J.-P. Vouga*, arch., Lausanne, secrétaire ;

A la requête de la S. I. A. et du B. S. A., le Conseil fédéral a bien voulu accepter le haut patronage du Congrès, auquel

il sera représenté par M. le conseiller fédéral Etter. Les invitations à participer au Congrès seront expédiées incessamment.

4. Protection des titres.

L'état des pourparlers avec l'Union suisse des techniciens, concernant la protection des titres et le changement de nom de F. U. S. T., est examiné à fond. Les pourparlers seront poursuivis.

5. Questions sociales.

Le comité prend connaissance des résultats d'une conférence avec les représentants de quelques sections sur les questions sociales intéressant les ingénieurs et les architectes. Ces questions sont d'ordre moral et matériel. Le Comité central ne les perd pas de vue et entamera, entre autres, des pourparlers avec les organisations patronales. Il s'agira en première ligne de réviser et compléter les « Recommandations de la S. I. A. pour tenir compte du renchérissement dans les conditions d'engagement ». On tiendra compte aussi, comme il convient, de la situation des ingénieurs employés dans l'industrie des machines. Une commission pour les questions sociales va être constituée sous peu.

6. Révision de la loi sur les brevets.

Une commission ad hoc, composée de MM. Dr E. Hermann, président, Dr Ch. Bener, P. Dullon, G. Dériaz, B. Graemiger, E. Goldberger, est chargée d'examiner les projets de la Commission d'experts pour la révision de la loi fédérale sur les brevets d'invention et de soumettre au Comité central des propositions éventuelles à l'intention de l'Office fédéral de la propriété intellectuelle.

7. Mutations dans les commissions de la S. I. A.

a) *Commission des normes (bâtiment)*. Ont démissionné : MM. O. Pfléghard, sen. et P. Vischer. M. J. Wipf est décédé. Sont élus : MM. G.-P. Dubois, Zurich, A. Doppler, Bâle, W. Joss, Berne et O. Stock, Zurich.

b) *Commission pour les concours d'architecture*. Pour remplacer MM. W. Henauer et H. Balmer, démissionnaires, sont élus : MM. E.-A. Steiger, Saint-Gall et M.-E. Haefeli, Zurich.

c) *Commission de protection des titres*. M. H. Puppikofer, Zurich est élu à la place de M. A. Traber, démissionnaire.

La commission pour la création de possibilités de travail est dissoute. Elle sera reconstituée ultérieurement, si les conditions l'exigent.

8. Institut technique supérieur, Fribourg.

Sur la base des décisions de la dernière assemblée des délégués du 30 août 1947, de nouvelles démarches ont été entreprises auprès du Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Celui-ci a déclaré qu'il renonce aujourd'hui et renoncera à l'avenir à reconnaître officiellement l'« Institut technique supérieur », qui demeure par conséquent un institut privé.

9. Fondation d'une section à Baden.

Un groupe de collègues de Baden proposent la fondation d'une nouvelle section dans cette ville. Le Comité central décide de soutenir ses efforts.

Communiqué du Secrétariat.

A la suite de plaintes diverses parvenues à la S. I. A., l'usage du contrat-type de la S. I. A. entre maître de l'œuvre et architecte, formule 21, a été interdit au soi-disant « bureau d'architecture » Karl Hirt à Aarau. Nous mettons en garde les maîtres de l'œuvre contre toute collaboration avec le dit bureau.

S.T.S. Schweizer, Technische Stellenvermittlung
Service Technique Suisse de placement
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
Swiss Technical Service of employment

ZÜRICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 061 23 54 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZÜRICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription au S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants:

Section industrielle

119. Dessinateur électricien. Bureau d'ingénieur de Zurich.
121. Dessinateur. Constructions métalliques. Canton de Berne.
123. Technicien électricien. Suisse centrale.
125. a) Technicien en charpente métallique. D; même :
b) Dessinateur en constructions métalliques. Suisse orientale.
127. Jeune ingénieur mécanicien. Nord-ouest de la Suisse.
129. Dessinateur. Suisse orientale.
131. Technicien mécanicien. Zurich.
133. Quelques techniciens mécaniciens ou techniciens électriciens. Langue maternelle : allemande ou française. Connaissances suffisantes d'une seconde langue nationale. Entreprise ferroviaire.
135. Technicien en chauffage et installations sanitaires. Canton de Berne (région bilingue).
137. Ingénieur mécanicien ou technicien mécanicien. Fabrique de machines, à Zurich.
Sont pourvus les numéros, de 1946 : 727, 295 ; de 1947 : 145, 291, 379, 399, 457, 465, 473, 545, 663, 671 ; de 1948 : 5, 49, 71, 91, 107.

Section du bâtiment et du génie civil

284. Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil. Suisse centrale.
286. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Zurich.
298. Dessinateur en béton armé. Eventuellement jeune ingénieur ayant des aptitudes pour le dessin. Zurich.
288. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Zurich.
290. Conducteur de travaux. Canton de Berne (région bilingue, Suisse centrale).
292. Bon dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte de Suisse romande (bords du Léman).
300. Jeune dessinateur. Bureaux techniques d'une entreprise d'électricité de Suisse romande.
302. Jeune dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte de Suisse romande (canton de Vaud).
306. Dessinateur en génie civil. Zurich.
308. Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil. Grisons.
310. Technicien en bâtiment. Langue anglaise désirable. Célibataire. Poste de collaborateur dans entreprise dont le propriétaire est de nationalité suisse. Salaire en monnaie anglaise. Voyages aller et retour payés. Contrat de deux ans. Afrique occidentale. Offres sur formules pour poste aérienne du S. T. S.
312. Jeune ingénieur civil. Canton de Soleure.
314. Technicien en bâtiment, éventuellement bon dessinateur. Grisons (Engadine).
316. Technicien en génie civil ou technicien géomètre. Zurich.
318. Technicien en bâtiment. Bureau de Bâle.
322. Quelques ingénieurs civils. Barrages en béton armé. Age : de 35 à 50 ans. Bonnes connaissances d'anglais. Durée de quelques années jusqu'à l'achèvement des travaux. Entreprise de construction étrangère. Chantiers en Egypte.
324. Ingénieur civil, éventuellement architecte. Entreprise des environs de Zurich.
330. Jeune technicien. Direction d'une usine de produits en ciment en voie d'installation. France.
332. Jeune dessinateur en béton armé, éventuellement technicien en béton armé. Suisse orientale (Saint-Gall).
334. Dessinateur en bâtiment. Surveillant de chantier. France (Lyon).
338. Technicien ou dessinateur en béton armé. Nord-ouest de la Suisse.
340. Ingénieur civil. Huit à dix ans d'expériences dans les projets et la construction d'aménagements hydroélectriques. Très bonnes connaissances de la langue anglaise indispensables. Le candidat devrait être prêt à séjourner assez longtemps à l'étranger, le cas échéant, pour la surveillance des chantiers. Bureau d'ingénieur du nord-ouest de la Suisse.
Sont pourvus les numéros, de 1947 : 264, 286, 288, 298, 306, 344, 626, 924, 954, 962, 1018, 1026, 1066 ; de 1948 : 116, 124, 126, 142, 156, 166, 168, 172, 216, 228, 234, 266.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.